

A l'ordre du jour de ce CTL :

- 1/ Approbation du PV du CTL du 22/09/2021
- 2/ Bilan de la formation professionnelle
- 3/ Bilan du télétravail
- 4/ Budget 2020
- 5/ Accueil - Résultats 2020 et perspectives 2021
- 6/ Questions diverses

En ouverture de ce CTL, encore sous la forme d'une audio-conférence, les élus de **Solidaires Finances Publiques** ont lu la déclaration liminaire en annexe de ce compte-rendu.

Avant de répondre aux points évoqués dans la liminaire, le DDFiP Jean-Michel Blanchard a fait un point de la situation sanitaire en Savoie (données du 8 mars 2021). Il y a une légère baisse de tous les indicateurs, le taux d'incidence est à 160 (pour 100 000), le taux de positivité à 6,2 % (7,2 % en national) dont 60 % de variant anglais et 12 % de sud-africain / brésilien, 109 personnes sont hospitalisées dont 13 en réanimation et 6,6 % des habitants sont vaccinés, soit 30 000 personnes.

Concernant la DDFiP, aucun cas positif, il reste 3 cas contacts.

En réponse à la liminaire de **Solidaires Finances Publiques**, le DDFiP a précisé les points suivants :

- Pour le Fonds De Solidarité, à ce jour, 250 millions d'euros ont été versés aux entreprises en Savoie, il y a une très forte pression du milieu économique. Si la plupart des demandes en ligne sont automatiquement versées, la DG a mis en place des filtres de contrôle qui nécessitent un retraitement manuel avant versement des fonds. La Savoie se situe au 9ème rang des départements pour le nombre des demandes du fait de la fermeture des remontées mécaniques en stations.

10 contractuels ont été embauchés pour aider les services à traiter ces demandes (décision ministérielle) et sont déjà au travail après 2 jours de formation...

- Le NRP est une évolution nécessaire car le réseau n'a pas changé depuis 90 ans, or la société de 2021 n'est plus celle de 1930 !

*Pour **Solidaires Finances Publiques**, il est tout de même osé de dire que la DDFiP (et donc la DGI et la DGCP) n'a pas évolué depuis 1930. Les agents qui ont subi maintes réformes depuis des décennies apprécieront.*

- Le DDFiP a bien reçu un courrier des agents des CDIF de Chambéry, Moutiers, St-Jean-de-Maurienne et du SIP (secteur foncier) de Chambéry. A cette lettre d'intimidation et de menace à son encontre et son équipe de Direction, il réitère que la mise en place du SDIF est nécessaire, qu'il va répondre au courrier mais la tonalité très limite des propos pose problème.

Pour *Solidaires Finances Publiques*, le problème de la sphère foncière cadastrale est réel, le contenu du courrier des agents montre clairement qu'ils sont sur un point de rupture, comment sinon comprendre la teneur très violente des propos tenus. *Solidaires Finances Publiques* s'emploie auprès de la Direction à chaque instance pour appuyer sur les difficultés de la sphère foncière dans son ensemble et à la recherche d'autres solutions. Le projet de SDIF en l'état actuel ne convient pas et nous continuerons à agir afin de trouver un consensus. Par contre, pour un débat sain, et trouver une solution de sortie de crise, il est important d'être crédible dans les revendications à opposer au projet de la Direction

Point 1- Approbation du PV du CTL du 22/09/2021

Toutes les remarques apportées par *Solidaires Finances Publiques* au sujet des propos des membres de l'Administration ont été systématiquement refusées alors qu'il ne s'agissait que de précisions utiles, d'où notre vote « contre ».

Notre demande à ce que les prochains PV ne soient pas des synthèses mais une transcription fidèle des débats a été refusée : il faut aller à l'essentiel selon l'équipe de Direction quitte à zapper les points d'accroche avec les représentants du personnel.

La Direction démontre une fois de plus l'opacité dont elle fait preuve à tout niveau. *Puisqu'on vous dit que tout va bien, tout va bien ! auriez-vous un doute ?*

Votes : SFP contre / FO et CFDT/CFTC pour / CGT abstention prise en compte *alors que leur souhait était de ne pas participer au vote*

Point 2 - Bilan de la formation professionnelle

Le bilan de la ForPro pour 2020 est à l'image de la crise sanitaire : 5 mois en présentiel et un catalogue de e-formations toujours à l'identique.

Le DDFiP ne juge d'ailleurs la e-formation possible que sur certains secteurs et attend beaucoup de la modernisation de la ForPro : en effet les ordinateurs sont anciens et les classes virtuelles en visio sont amenées à se développer. D'ailleurs la mise en place du NRP et la restructuration de l'accueil (voir point 5) va amener de nouveaux modules de formations. Mais hélas, à ce jour, le Plan National de Formation 2021 n'est toujours pas diffusé.

Solidaires Finances Publiques a demandé comme tous les ans la liste des formateurs par grade, la seule réponse est qu'il n'y a pas eu de nouvelles recrues.

Nous nous apercevons tout de même qu'avec les restructurations qui ont déjà eu lieu au 01/01/2021, beaucoup d'agents ont changé de métier sans qu'il leur soit apporté une solution de formation continue immédiate ce qui révèle un gros malaise. Certes leurs souhaits sont enregistrés dans le logiciel Gazel mais à l'autre bout, du fait de la crise sanitaire les formations au niveau national ne suivent pas. Le DDFiP fera remonter à la DG.

Point 3 - Bilan du télétravail

Grosse déception, l'unique document apporté était la lettre du 1^{er} ministre en date du 05/02/2021 demandant de déployer encore plus le télétravail.

Bilan sur quoi sur quelle année ?

Bref, la direction marche sur des œufs et travaille sur un tableur récupéré sur le réseau collaboratif WiFip... Cela lui permet de recenser manuellement, le nombre de télétravailleurs par jour et de rendre compte à la DG. Actuellement il y a 326 agents équipés d'ordinateurs qui sont plus ou moins en télétravail (*selon le degré de confiance de la hiérarchie?*).

Le télétravail a quand même bien changé depuis 2016 où il existait une convention entre le chef de service et l'agent, un à deux jours fixes de télétravail, la promesse d'un espace dédié, d'une connexion effective à une box, et une motivation par l'éloignement de son poste. Maintenant la convention est un simple mél. Le DDFIP convient qu'il faut avoir plusieurs réflexions : déséquilibre entre un agent à l'accueil du public et un agent en contrôle ; management à revoir car des chefs de services sont encore méfiants sur la qualité des travaux effectués en télétravail.

Il n'y a donc pas eu de bilan mais le sujet est toujours en réflexion.

A noter que l'objectif de la DG est un taux d'équipements à terme de 80 % des agents.

Solidaires Finances Publiques est intervenu notamment pour d'ores et déjà anticiper sur la fin de crise et entamer une réflexion globale sur l'organisation des services afin de prendre en compte le collectif de travail dans son ensemble (télétravailleurs et agents en présentiel). Le télétravail fait dorénavant partie de notre paysage professionnel, il faut donc l'inclure dans notre modèle de fonctionnement afin d'éviter du mal-être au travail. La confiance est un critère essentiel dans la réussite de cette modélisation. Dans ce sens, il faut arrêter de prendre des cas particuliers pour des généralités.

Point 4 - Budget 2020

La Direction s'auto-félicite d'un budget tenu au cordeau, d'une rigueur de gestion, d'une orthodoxie budgétaire, qui permettent de ne plus demander de rallonge à la DG pour la 3ème année consécutive.

D'énormes économies ont été faites sur l'affranchissement ce qui permet de dégager des crédits pour les travaux et l'amélioration du confort des agents, *vous appréciez*. Il reste des efforts à faire dans l'utilisation de ClicESI, la situation d'utilisation est très hétérogène, même au sein de services identiques.

Les loyers sont en hausse mais dû au coût de la vie, hélas il faut tout de même encore payer les loyers des trésoreries vidées au 01/01/2021 pour prendre le temps de déménager. L'année prochaine il y aura donc des économies sur les loyers. De même la catégorie des frais bancaires (commissions sur les opérations par carte bancaire) va baisser puisque les débits de tabac vont monter en puissance sur l'encaissement. Il ne restera d'ailleurs plus que le SGC d'Albertville et celui de Chambéry qui disposeront d'une caisse pour les scellés judiciaires des deux tribunaux judiciaires du département.

Par ailleurs, avec la crise sanitaire et le passage au télétravail, les dépenses en frais de déplacements hors formations ont chuté, de même pour les déplacements en formation (70 000 € dégagés), puisqu'il n'y a eu que 5 mois sur 12 de présentiel. L'année 2021 sera à priori différente.

De même la DG prend en charge tout ce qui est informatique et travaux liés au NRP, pas de vision sur ces dépenses. Il y a aussi un budget annexe pour l'amélioration énergétique des bâtiments, via le plan de relance (chaudières de St Jean et Moutiers, huisseries et climatisation réversible du site de Bassens à Chambéry)

Tous les crédits dégagés vont permettre l'amélioration du confort des agents à raison de 15 € par agent, soit 10 000 €, par la mise en place d'un budget participatif auquel les agents pourront contribuer par leurs demandes.

Donc pour la Direction, oui peut être une orthodoxie budgétaire mais à relativiser au regard de la crise sanitaire et des opérations du NRP.

Point 5 - Accueil - Résultats 2020 et perspectives 2021

Il s'agissait d'un bilan de l'APRDV (accueil sur rendez-vous) en 2020, d'une présentation du nouvel accueil à la DGFIP et surtout ailleurs que dans les structures DGFIP à compter de 2021. Une foultitude de documents ont été présentés et relus en partie en séance : cartes d'implantations et liste des MSAP ou EFS, des débitants de tabac signataires pour les encaissements, 3 notes DG, bilan activité des MSAP/EFS, bilan enquête satisfaction dans les SIP et SIE, rapport d'activité des paiements de proximités ainsi qu'un diaporama sur ce qui va remplacer la charte Marianne : SERVICES PUBLICS +

Concernant le bilan de l'APRDV : enquête de satisfaction issue d'un bouton dans un mel ou bien données issues de l'application Vox usagers, très bon taux de satisfaction des usagers. Les rendez-vous sont pris à 30 % par l'agent d'accueil d'un CFP, à 3 % dans un EFS, 67 % par l'utilisateur lui-même sur le portail.

Concernant les e-contact : 102 190 demandes traitées en 2020, une couverture à plus de 100 % générée par le traitement à posteriori de vieux stocks.

Concernant le paiement en accueil de proximité dans les bureaux de tabac : 2021 encaissements ont été effectués pour un total de 210 000 €, c'est très très peu (98 000 à la DGIP pour 20 millions d'€) mais dus à la mise en place tardive de factures à QR codes.

Concernant les EFS : il y en a 9 labellisées DGFIP actuellement dont 4 à compter du 01/09/2020. Donc le bilan porte sur les 5 préexistantes avec 600 réceptions DGFIP (dont 58 % à Entrelacs). C'est aussi très peu.

Donc bilan un peu faible dû à la crise sanitaire, et l'évolution informatique poussive à la DGFIP. Néanmoins, la DGFIP va monter en puissance grâce à SERVICES PUBLICS + (qui devrait être présenté dans les services très rapidement).

- accueil physique : pour les services implantés sur des communes de plus de 10 000 habitants, les services devront être ouverts un minimum de 20 heures par semaine (contre 24h actuellement) avec maximum de 50 % d'accueil sur rendez-vous.

Pour les services sur les communes de moins de 10 000 habitants, ce sera un accueil physique de minimum de 16 heures hebdomadaires.

- accueil téléphonique : beaucoup de demandes des usagers l'année dernière avec de nombreux coups de fils non aboutis, les serveurs vocaux actuels ne sont plus adaptés et vont être changés pour des serveurs numériques (TOIP).

Le déploiement se fera progressivement jusqu'en 2024, 3 sites seront équipés cette année : Bourg Saint Maurice, la TPH, et la DDFIP.

Une fois que tous les sites seront équipés il s'agira d'une plage horaire de 30h par semaine minimum avec possibilité de répondre au-delà des heures d'accueil physique.

- accueil physique : la visio sera développée ou bien les permanences dans les MFS.

- messagerie : enfin, l'organisation interne des services doit être adaptée de manière à ce que le canal de messagerie respecte le standard de délai de réponse qui est fixé à une semaine.

Bref tous les canaux de communication avec l'utilisateur doivent être exploités !

A l'heure actuelle où nous n'avons plus les moyens d'exercer nos missions, afin de parvenir au but ultime de SERVICES PUBLICS +, il va falloir nous expliquer comment nous pourrions concilier ces nouvelles recommandations et tout le reste.

A noter que la réouverture de certains sites le mercredi est envisagée, voire l'ouverture durant la pause méridienne. Un CTL devrait se tenir d'ici la fin du 1^{er} semestre au cours duquel la Direction présenterait son projet « accueil » pour la Savoie. L'objectif est une déclinaison de la nouvelle organisation de l'accueil pour cet automne.

Point 6 - Questions diverses

- Situation du SPFE

Une opération « choc » est en cours sur le premier semestre 2021 avec mobilisation de l'équipe départementale de renfort et de la brigade nationale d'intervention patrimoniale. Le délai de publication a été ramené de 303 jours à 246 jours en deux mois. Il y a un an le délai était de 334 jours. Le stock des formalités s'est réduit de 11 200 formalités. Le compte d'imputation provisoire a été réduit de 82 % par rapport à 2019.

- Mise place du NRP

Toutes les opérations sont suivies de près du point de vue RH et métier, les choses se passent correctement même si tout n'est pas parfait. Par exemple au SGC de Chambéry toutes les opérations de bascule se sont bien passées.

- Primes de restructuration de services

19 dossiers suite au NRP seront payés en avril, 10 autres dossiers sont en instance.

- Règles de priorité mutation suite à réorganisation

En cas de réorganisation de service les agents sont placés ALD à la date de la réorganisation jusqu'à l'obtention d'une mutation (de régularisation ou sur un autre service). Un mouvement restreint a été organisé en mars 2020 pour régulariser rapidement ces situations. Un agent qui a participé au mouvement de mars pourra à nouveau faire valoir sa priorité en septembre (car le mouvement de mars était limité, très limité, trop limité ?!).

- Stationnement sur le site Girard-Madoux

Concernant le futur regroupement des trésoreries de Challes-les-eaux et de La Motte Servolex, les agents nouvellement affectés sur le SGC de Chambéry vont rencontrer des problèmes de stationnement. La question a été identifiée, un groupe de travail sera mis en place, mais il ne faut pas attendre de miracle.

- Mise en place du SDIF

La réorganisation des services fonciers sera effective au 1^{er} septembre 2021. Le projet de réorganisation sera présenté à l'occasion d'un CTL dédié à ce sujet.

Solidaires Finances Publiques a demandé une présentation du projet de réorganisation le plus en amont possible du 01/09/2021. Débattre au mois de juin pour une application en septembre, c'est un peu court, d'autant que le DDFIP doit déjà disposer de l'ensemble des éléments. Le DDFIP n'est pas opposé à ce que ce CTL se tienne plus tôt mais reste dans l'attente des conclusions de l'IP qui a été missionnée pour préfigurer la mise en place du SDIF.

*A noter que les élus de **Solidaires Finances Publiques** ont obtenu depuis plus d'un an que tous les CTL traitant du NRP soient sous le format CHSCT. C'est à dire en présence des acteurs de prévention (l'inspecteur sécurité santé au travail, le médecin de prévention et l'assistante sociale), ces acteurs sont souvent intervenus dans le sens des demandes des élus de **Solidaires Finances Publiques** afin de prendre en compte et d'améliorer les conditions de travail des agents.*

- situation SGC Albertville

Pour finir, nous avons alerté la direction sur la situation de ce service et la capacité à absorber la charge de travail au regard des ressources humaines affectées.

Les réorganisations de service ne seraient donc pas un long fleuve tranquille...

Début 9h00 – Fin 13h30

Vos élus **Solidaires** Finances Publiques

présents lors de ce CTL :

Thierry Schutters 04.79.62.62.81

Aurélie Guibal 04.79.22.84.92

Patricia Lacotte 04.79.83.53.22

Lionnel Larrazet 04.79.33.92.06

Sébastien Herlin 04.79.70.87.24

